

## LRPPN : UNE VICTOIRE DU SCSI ! UN NOUVEAU PROJET EST EN COURS

La DGPN nous confirme que le projet du nouveau LRP a été engagé et qu'un chef de projet a été nommé ( le commissaire de police Héloïse GRESY). Elle travaille actuellement avec le ST (SI)<sup>2</sup>, une société de développement et surtout avec des ateliers utilisateurs afin de livrer un logiciel conforme aux attentes des collègues. L'approche est commune avec la gendarmerie. Une réunion avec l'ensemble de la parité syndicale sur les projets technologiques en cours (dont le plus important est NEO) sera organisée début d'année 2017.

**Le SCSI reste vigilant. Il ne faudrait pas que ce projet soit retardé par la dualité Police/Gendarmerie. Il doit être une priorité, les enquêteurs ont besoin d'un logiciel digne du XXI siècle !**



## LEGITIME DEFENSE

**Usage des armes : Bernard Cazeneuve annonce la présentation d'un projet de loi le 21 décembre 2016** « Un projet de loi définissant un régime commun d'usage des armes pour les policiers et les gendarmes et prévoyant des dispositions adaptées aux situations opérationnelles doit être examiné en conseil des ministres ».

## OUTRAGE

Le projet de loi prévoira aussi "de faire passer les peines pour outrage à agent dépositaire de l'autorité publique de six mois à un an d'emprisonnement et de 7 500 à 15 000 euros d'amende". Les peines seront portées à deux ans et 30 000 euros d'amende dès lors que les faits sont commis en réunion. C'est un alignement sur les peines encourues pour outrage à magistrat."

## ANONYMISATION

Le texte sur la légitime défense prévoira également "un élargissement des conditions d'identification par le numéro de matricule dans les procédures pénales".

## INDEMNISATION DES JOURS FERIES SUR ASTREINTE

Grâce au recours juridique gagné par le SCSI, les jours d'astreintes sont maintenant enfin indemnisés en temps ou en argent !

## FILIAIRE JUDICIAIRE EN PERIL

La grogne est légitime dans tous les services judiciaires. La Loi du 3 juin vient une fois de plus alourdir la procédure pénale. Le SCSI-CFDT met à disposition des enquêteurs un rapport pour dénoncer l'impossibilité d'exercer les missions judiciaires et de garantir l'efficacité des enquêtes.

## CA ENSP

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration le SCSI-CFDT a obtenu un siège en tant que syndicat majoritaire du corps de commandement.

**CAP AVANCEMENT POUR LES GRADES DE COMMANDANT ET CAPITAINE :  
Elle se tiendra le 13 décembre**



**SUIVEZ TOUTE  
L'ACTUALITE DU SCSI SUR VOTRE MOBILE !**

